

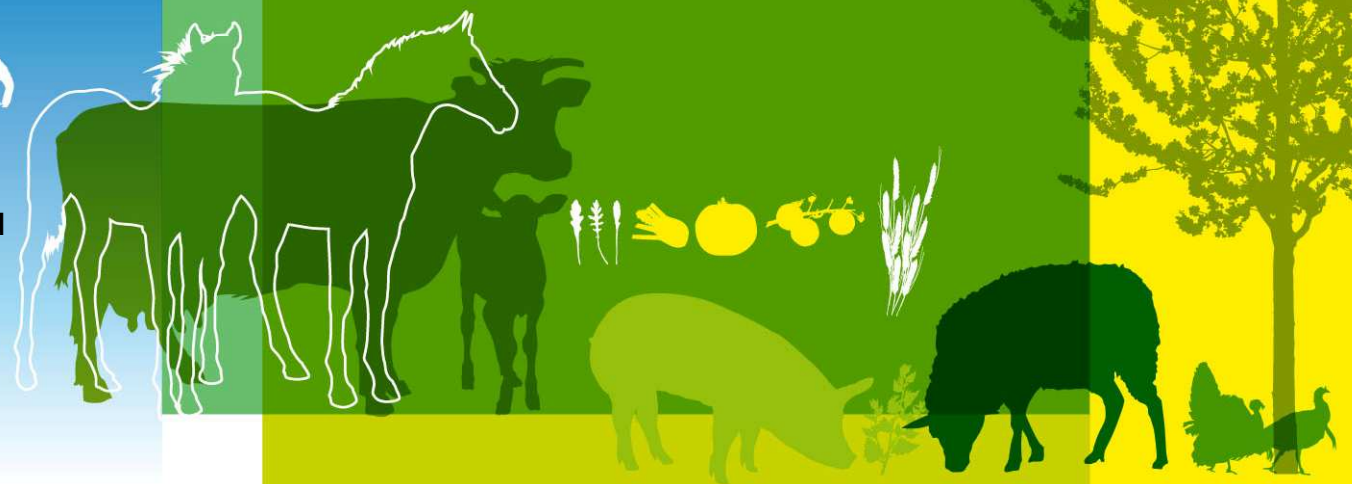
Conseil Spécialisé Lait & Produits laitiers

Mission Affaires européennes et internationales
Unité Appui aux exportateurs

C. Mabut Le Goaziou

F. Blanc

7 octobre 2015



Indonésie

87 M. €, 47 000 t. / 4^{ème} débouché / 5 % de PdM

- Audit Juin 2014 - Signature d'un protocole
- Reconduction d'agrément pour 33 établissements + agrément 22 nouveaux établissements

Australie

24 M. € en 2014, 3 000 t. / 20^{ème} débouché / 1 % de PdM

- Modifications des exigences sanitaires australiennes qui souhaitent que le certificat sanitaire corresponde au permis d'importation

→ Mise en ligne sur Exp@don de deux certificats sanitaires

Chine - évolution de la réglementation

Contrôles sanitaires à l'importation

Responsabilisation des opérateurs de la chaîne alimentaire, y compris des importateurs, en matière de sécurité sanitaire des aliments, par la nouvelle "*Chinese food safety Law*".

Deux nouveaux textes :

- l'importateur devient responsable de l'inspection de l'établissement exportateur
- permis d'importation pourra être émis par l'AQSIQ dans les 20 jours
- **Commentaires attendus d'ici au 3 octobre 2015**

Produits visés

1. Les préparations pour nourrissons
2. Les denrées alimentaires à visée médicale
3. Les denrées alimentaires de santé
4. Les viandes
5. Les produits de la mer non transformés, réfrigérés
6. Le riz
7. L'huile végétale en vrac

Chine - réenregistrement AQSIQ

A partir du 1^{er} octobre 2015, réenregistrement obligatoire:

- Notice AQSIQ sur l'enregistrement des importateurs et exportateurs d'aliments (notice 98, 2015 en application de la nouvelle *Food safety law*)
http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlgg_12538/zjgg/2015/201508/t20150827_447977.htm
- Le nouveau système d'enregistrement entre en application au 1^{er} octobre.
- Le site web est le suivant : <http://ire.eciq.cn>
- Les importateurs et exportateurs pourront entrer leur mot de passe (login) et renseigner les informations requises.
- Liste des importateurs et des exportateurs : une fois les données renseignées, les importateurs et exportateurs figureront sur une liste publiée par l'AQSIQ.

Procédure d'aide à l'enregistrement en cours de rédaction

Chine - agrément des établissements

- **Filières laits infantiles, viande porcine, charcuterie, viande de volailles dont palmipèdes gras**

- Accord du CNCA : mission d'audit 16-27 novembre (2 équipes)

- ✓ 18 établissements candidats à l'agrément : dossiers transmis en juillet en cours d'examen par le CNCA

- *Choix des établissements candidats à l'audit en fonction de critères sanitaires et économiques mai- juillet 2015*

- *Préparation de la mission sur site : préaudits de certains établissements FranceAgriMer / Fédérations août - septembre 2015*

- *Exigence chinoise : Rencontre CNCA & établissements candidats & DGAL / FAM : **9 novembre 2015 à Pékin***

- ✓ **Enjeu extrêmement important de cette visite :**

- **la maîtrise sanitaire des établissements devra être irréprochable**

Hong-Kong - appel à candidatures



45 M. €, 11 000 t. / 21^{ème} débouché / 1 % de PdM

- Questionnaire relatif à la certification dans lequel doit figurer une liste des établissements français autorisés à exporter vers Hongkong des laits, crèmes et glaces.
- Appel à candidature en cours
- Certificat sanitaire générique + attestation complémentaire

Malaisie - demandes d'agrément

41 M. €, 25 000 t. / 11^{ème} débouché / 2 % de PdM

- Nouveau certificat sanitaire en cours de rédaction
- Procédure de demande d'agrément limitée aux nouvelles demandes (questionnaire établissement + *halal*)
- Statu quo pour les entreprises exportatrices bénéficiant de l'antériorité export

Etats-Unis - *Food safety modernization Act*

Établissements soumis à l'obligation d'enregistrement FDA : Produits laitiers, gibier, produits de la mer et eau douce..

- ***Food safety modernization Act (FSMA)***

- publication le 17 septembre 2015 des deux premières réglementations finales d'application de la loi les :

- *final rule* sur les contrôles préventifs pour l'alimentation humaine
- *final rule* sur les contrôles préventifs pour l'alimentation animale

- mise en place obligatoire d'un plan de maîtrise sanitaire écrit, assez similaire à un plan HACCP

- réalisation, dans certains cas, de tests sur les produits et d'une surveillance environnementale pour les aliments prêts à consommer

- délai d'un an pour mise en conformité

NB : les établissements certifiés par un schéma de sécurité sanitaire des aliments reconnu par la Global Food Safety Initiative (GFSI) répondront à la majorité des exigences

D'autres *final rule* attendues d'ici fin 2015

Brésil - attente des conclusions d'audit



10 M. €, 2 000 t. / 34^{ème} débouché / 1 % de PdM

- en attente des conclusions finales de l'audit de mai 2014 (!)
- Attitude de réciprocité de la part de la ministre brésilienne
- ajouter le numéro de DIPOA sur les listes d'établissements ayant demandé un changement administratif en 2014 & 2015 (en cours)



Argentine - produits animaux

CA export agro-alimentaire de 12 M. euros

(500 000 € de DAOA (400 000 € P. laitiers))

- Accord SENASA / Union européenne:
- vise à octroyer un pré-listing des établissements pour des produits, sous-produits et dérivés d'origine animale à différents Etats membres de l'UE, ainsi que de la Résolution SENASA n° 816/2002,
- Audit du SENASA du système de contrôle et de certification des produits lactés et sous-produits, des additifs et suppléments, des produits pour enzymes, des produits à base de viande porcine, des gélatines, des boyaux de cuir bovin ainsi que des abattoirs fournissant aux entreprises le matériel provenant de France et servant à l'élaboration de ces produits.
- Programme sur une semaine en cours d'élaboration (produits laitiers, charcuterie, abattoirs, additifs,...)

Colombie - listes export

Toutes filières produits animaux

- **CA exports agroalimentaires: 31 M. euros**
(5 M. € de DAOA dont 3 M. € Lait)
- Nouvelle répartition de compétence colombienne : denrées d'origine animale → INVIMA et non plus SENASA.
- L'INVIMA demande que les autorités des pays européens renseignent un tableau comportant la liste des établissements habilités avec pour chacun d'entre eux la liste des produits exportés et leur code douanier (4 Ets viande + 56 Ets lait)
- Appel à candidature en cours pour compléter cette liste avec les nouveaux établissements

Pérou - produits animaux

CA export agro-alimentaire de 12 M. euros (6 M. € produits laitiers)

- Nouvelle répartition de compétence : DAOA → DIGESA et non plus SENASA.
- Le DIGESA accepterait l'équivalence pour les agréments export : proposition d'accepter tous les établissements disposant d'un agrément communautaire
- Pas de changement sur les certificats sanitaires sur Exp@don
- Sauf avis contraire du DIGESA lors de la négociation :
 - Produits laitiers (liste export existante) : toutes les entreprises pourront considérer qu'elles sont agréées (y compris les entreprises en attente de réponse d'agrément ou qui ont déposé une demande d'agrément en cours d'instruction par les services français).
 - Pour les secteurs qui n'avaient pas de liste d'établissements agréés mais qui disposent d'un certificat sur Exp@don (viande et les produits à base de viandes): toutes les entreprises pourront aussi être agréées, sans dépôt de demande d'agrément.
 - Pour les filières pour lesquelles aucun CS n'existe: négociations du CS après priorisation en comité export SPS
 - La génétique et les animaux vivants restent du ressort du SENASA. La liste des établissements agréés est disponible sur [Exp@don](#).
- Lien sur Exp@don incomplet dans l'attente de l'accord du DIGESA

Panama - toutes filières produits animaux

- Contexte : accord de libre échange UE - Amérique centrale entré en vigueur en 2013
- Courrier DGAL transmis à chaque pays fin février pour envoyer la liste des établissements agréés (agrément UE) ; pas de questionnaire ni d'audit systématique
- Reconnaissance de l'historique d'exportation pour produits laitiers et carnés transformés traités thermiquement (toutes filières transmises)
- Selon les filières intéressées, reprise des *requisitos* et collecte d'éventuels certificats existants dans d'autres EM en vue de rédiger les certificats pour la France
- Restent interdits :
 - Fromages au lait cru
 - Produits interdits au Panama

Site Internet FranceAgriMer

Le site internet de FranceAgriMer pour consulter et télécharger les documents: <http://www.franceagrimer.fr/>

FORMULAIRES de demandes d'ajouts, de suppression ou de modification de priorités de négociations inscrites sur la feuille de route SPS ainsi que demandes de financement d'opérations d'appui export téléchargeables à:

<http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Appui-aux-exportateurs>

Mise en ligne des réglementations

➤ **Mettre à disposition des exportateurs les textes de référence**

<http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Appui-aux-exportateurs/Mesures-reglementaires-specifiques/>

Union économique eurasiatique

Chine

Etats-Unis

Brésil, ...



The screenshot shows the FranceAgriMer website interface. At the top, there is a navigation menu with 'Etablissement', 'Actualité', 'Agenda', and 'Contact'. Below this is a horizontal bar with various agricultural categories: 'Grandes cultures', 'Sucre', 'Lait', 'Viandes', 'Fruits et légumes', 'Vin et cidriculture', 'Horticulture', 'Pêche et aquaculture', 'Plantes à parfum, aromatique et médicinales', and 'Autres filières'. A secondary menu includes 'Appui aux filières', 'Aides', 'Informations économiques', and 'IAA'. The main content area is titled 'Mesures réglementaires spécifiques' and contains the following text:

Cette rubrique met à disposition des professionnels intéressés les principales informations réglementaires relatives à l'exportation vers certains pays tiers.

Les textes réglementaires sont en version française, anglaise et/ou langue nationale et concernent l'hygiène et la sécurité alimentaire et l'inspection vétérinaire.

Ces documents servent de base à la constitution du dossier d'agrément pour l'exportation de certains produits agro-alimentaires vers différents pays tiers. Ils permettent aux opérateurs comme aux services de contrôles de pouvoir s'y référer pour vérifier la conformité de l'établissement et ses productions aux conditions requises pour l'exportation vers le pays tiers ciblé.

- [Union douanière \(Union Economique Eurasiatique\) : Fédération de Russie – Biélorussie – Kazakhstan](#)
- [Etats-Unis d'Amérique](#)
- [République Populaire de Chine](#)
- [République Fédérative du Brésil](#)
- [Algérie](#)

- Dans la continuité de la formation "Savoir répondre aux exigences sanitaires et phytosanitaires à l'exportation vers les **pays tiers**",
<http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Appui-aux-exportateurs/Evenements/Formation-export-2013-2014-Savoir-repondre-aux-exigences-sanitaires-et-phytosanitaires-a-l-exportation-vers-les-pays-tiers>

PROJET

Thème: **"Préparer son parcours à l'export : maîtriser les procédures sanitaires"**

Objectif: fournir aux entreprises une approche systématique permettant de définir leurs priorités et leurs possibilités à l'exportation, notamment au regard des contraintes sanitaires à maîtriser.

Public: entreprises, fédérations (nationales ou locales (ARIA), services vétérinaires et SRAL - toute filière dont les produits se heurte à des contraintes sanitaires à l'export.

Date de la première formation: 27 novembre, à Paris

Avis des filières sollicité

Merci de votre attention !

